

Accessibilité Web : Interview de Jean-François Nogier par François Ploye

01 Informatique - 27 mars 2007

Un but en soi ou une partie des projets

01 Informatique : L'accessibilité aux handicapés, un but en soi ou une partie des projets de refonte des sites web ?

Tout dépend de la cible visée par le site, bien sûr il y a la loi du 11 février 2005 qui demande aux services de communication publique en ligne d'appliquer les recommandations internationales en matière d'accessibilité. Pour ces derniers, c'est donc un but en soi, pour les autres sites, c'est généralement un des éléments d'une refonte.

Les outils, les labels

01 Informatique : Quels outils logiciels (existent-ils des labels) ?

Il existe un label français : AccessiWeb (www.accessiweb.org) élaboré par l'association BrailleNet sur la base des recommandations internationales du WAI (W3C Web Accessibility Initiative www.w3.org/WAI). Ce label définit les critères à respecter pour rendre un site accessible aux personnes handicapées.

A noter également, des ensembles plus larges de critères qui intègrent l'accessibilité comme un des éléments qui concourent à la qualité d'un site, par exemple Opquast (www.opquast.com).

Un certain nombre d'outils ont été élaboré afin de vérifier automatiquement si les critères d'accessibilité sont pris en compte, par exemple : WebXM de Watchfire (www.watchfire.com), Wave (dev.wave.webaim.org) ou EzAccess de NexInt (www.nexint.com).

Toutefois, il ne faut pas être dupe, jamais ces outils, aussi sophistiqués soit-ils, ne pourront servir à vérifier réellement qu'un site est utilisable par un internaute malvoyant. Tout au plus, permettent-ils de vérifier qu'un ensemble de critères "techniques" a été correctement implémenté.

A mon avis, le seul outil pertinent pour valider l'utilisabilité, et donc l'accessibilité, d'un site est le test utilisateur.

01 Informatique : Des développements éventuels ?

Il est fort probable que les recommandations évoluent avec le web 2.0 et l'utilisation de la technologie Ajax.

01 Informatique : Ou des méthodes à mettre en place ?

Aussi surprenant que cela puisse paraître, les standards en question sont principalement des recommandations techniques. Ils s'intéressent au développement du site, mais ne portent pas sur la méthode. C'est à mon avis une grave lacune qui porte préjudice à la démarche.

En effet, il ne suffit pas d'appliquer des règles de développement pour faire un site accessible, il faut s'assurer *in situ* qu'il est effectivement utilisable et pour cela la seule méthode efficace est le test utilisateur qui consiste à placer l'utilisateur final du site en situation pour vérifier concrètement qu'il réussit à accéder aux informations souhaitées (pour une description de la méthode, voir www.usabilis.com/methode/test_utilisateur.htm).

Pour être accessible, un site doit aussi être ergonomique. Or un site qui n'a pas été conçu selon une démarche ergonomique aura beau être accessible, il ne sera pas utilisable. C'est pourquoi, lors de la refonte d'un site, l'accessibilité doit être un des éléments de la démarche ergonomique et non le seul. On considère souvent qu'un site est accessible une fois que les critères WAI ont été validés, mais rares sont les sites qui ont aussi vérifié qu'une personne handicapée trouve facilement les informations qu'il cherche ! Or, c'est bien là l'objectif de l'accessibilité.

Inversement, une démarche de conception ergonomique peut à elle seule grandement faciliter l'accessibilité d'un site.

A titre d'anecdote, il y a 7 ans, lorsque nous avons conçu la première version du site Usabilis (www.usabilis.com), nous avons été contacté par un internaute aveugle qui nous a félicité pour la clarté et la facilité de navigation dans le site (on n'employait pas le mot « accessibilité » à l'époque). Or le site avait été conçu sans prendre en compte spécifiquement des critères d'accessibilité qui d'ailleurs n'existaient pas. Seuls quelques principes de base en ergonomie web avaient été suivis dans la conception du système de navigation et l'agencement des pages du site.

Investissement

01 Informatique : Quels investissements prévoir ? outils, formation, temps supplémentaire de rédaction, validation des sites...

Oui un investissement supplémentaire est nécessaire, mais il est grandement rentabilisé sur le long terme. Il vaut mieux mettre un budget plus important dans un site solide qui durera plusieurs années, que de devoir le refaire tous les ans en tâtonnant pour chercher à le rendre utilisable et accessible.

Incidences sur le site

01 Informatique : Quelles sont les incidences sur les sites ? Limitation du flash, de la vidéo ? Des pages mieux construites ?

L'accessibilité n'introduit pas de limitation a proprement parlé sur le site, mais un accès différencié selon les capacités visuelles de l'internaute.

Concrètement, jamais un aveugle ne pourra voir une vidéo, mais le site peut en décrire le contenu. Cette description de la vidéo sera un accès privilégié pour les malvoyants à l'information contenue dans la vidéo. De même, Flash, pendant longtemps décrié pour sa faible utilisabilité, a été rendu plus accessible dans les dernières versions.

Retours d'expérience

01 Informatique : Qui prend en compte l'accessibilité aux handicapés (les mairies, les entreprises ?),

Aujourd'hui ce sont principalement les organismes publics qui intègrent systématiquement l'accessibilité dans la refonte des sites, mais les entreprises y viennent également à plus forte raison lorsqu'elles visent le gd public (B2C). Les autres (B2B) sont plus en retard, généralement parce que la population des déficients visuels est considérée comme hors cible.

01 Informatique : dans quelle mesure (tout ou partie de la norme) et avec quel bilan ?

La plupart du temps, c'est une mise en œuvre partielle du type « bronze » ou « argent » selon les critères Accessiweb, car elle est plus rapide à mettre en œuvre et impacte donc moins le planning du projet.